

de rechercher les diverses solutions qu'elle pourrait recevoir. Ces réflexions ne lèsent en aucune manière le droit du pape de faire en cette matière ce qu'il croira le plus convenable pour les intérêts de l'Eglise, c'est évident. Du reste, les journaux commencent à parler des revendications pontificales. Ce seul fait me prouve qu'on entrevoit comme relativement prochaine, à l'automne par exemple, la fin de la guerre ; car ce serait folie d'examiner une question qui n'aurait pas à se poser dans un délai rapproché. Faisons donc comme ces journaux et examinons les trois solutions que cette question pourrait recevoir. Quand ces lignes n'auraient d'autre but que de montrer qu'il existe une question romaine, qu'elle est aussi vive qu'au premier jour, qu'elle exige impérieusement une solution, même dans l'intérêt de l'Italie, elles ne seraient pas inutiles. Louis Veuillot a dit quelque part : " Ne nous laissons jamais de protester. " La protestation est la seule arme des faibles, et quand ces faibles sont des catholiques, cette protestation est aussi une prière, un appel à Dieu, pour qu'il prenne en mains la cause de son vicaire et rende à l'Eglise, dans son chef et dans ses membres, paix et liberté.

Il y a trois solutions possibles, ai-je écrit. D'abord celle de 1862, c'est-à-dire celle que souscrivit l'assemblée des évêques réunis à Rome pour la grande canonisation des Martyrs du Japon. En vertu du principe *non remittitur peccatum nisi restituatur ablatum*, les évêques, au nombre de plus de 400, remirent à Pie IX une adresse dans laquelle ils revendiquaient énergiquement les territoires que la révolution avait arrachés au Saint-Siège. Ce serait la reprise totale des anciens Etats pontificaux, qui fractionnaient l'Italie en deux parties inégales, prenaient les Romagnes, descendaient sur les Marches et ensuite par une ligne droite se reliaient jusqu'à Rome et sa province. Je crois qu'il ne faut plus parler de cette solution radicale, non point parce qu'elle est radicale, mais parce qu'après

45 ans d'occupati  
que personne ne  
sacrifice auquel r  
par le fait coupée  
Une deuxième s  
de choses après 11  
province romaine  
1870. Cette solu  
tique, les difficu  
plus coupée en de  
point de vue écon  
celle de San Mari  
Mais si cette soluti  
pas qu'elle le soit  
en 1885 à Marseill  
ne au point de vu  
reste très profond  
établit que le plus  
rendre purement e  
Supposons un in  
province romaine.  
était annuellement  
venu pendant dix  
là qu'un moyen ex  
tuation normale. S  
les étrangers, c'est  
séjour de la capita  
presseraient de s'e  
valuer à 150,000 le  
si Rome pour suivr  
l'Etat dont elles dé  
dessous de la réalit  
nistrations qui ont